



Commission européenne

Résumé de l'accord de partenariat pour le Luxembourg 2014-2020

Informations générales

L'accord de partenariat couvre trois fonds: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les interventions sont principalement axées sur les priorités suivantes:

- améliorer la recherche publique, stimuler le transfert de connaissances en matière de recherche et de développement entre le milieu universitaire et les entreprises, renforcer les systèmes de recherche et d'innovation dans les PME et développer un environnement économique propice à l'innovation;
- renforcer la compétitivité de l'agriculture en développant l'esprit d'entreprise, en facilitant la restructuration des entreprises et en encourageant le renouvellement des générations;
- lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes, en augmentant le niveau de qualification et les compétences des jeunes et des demandeurs d'emploi issus de l'immigration et en assurant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail;
- réduire la pauvreté en améliorant l'accès aux services et en soutenant l'économie sociale, y compris l'intégration des minorités vulnérables;
- renforcer l'égalité d'accès de toutes les tranches d'âges à l'apprentissage tout au long de la vie, entre autres pour maintenir plus longtemps en activité les travailleurs plus âgés;
- soutenir la transition vers une économie sobre en carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique (industrie, transports et bâtiment), les énergies renouvelables et le transfert vers des modes de transport urbains;
- encourager une utilisation durable et efficace des ressources naturelles par la préservation de l'environnement et de la biodiversité; améliorer la gestion de l'eau et la qualité des sols, notamment la prévention de l'érosion des sols.

Les principes de programmation de l'accord de partenariat sont guidés par les objectifs et les priorités de la stratégie Europe 2020 et instaurent une politique qui vise à stimuler la croissance et la création d'emplois au Luxembourg dans les années à venir. Ce document définit les investissements et les priorités de financement dont le Luxembourg a besoin pour promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

L'AP prend en considération les engagements figurant dans le programme national de réforme du Luxembourg ainsi que les recommandations du Conseil pour le Luxembourg. Les interventions cofinancées par les fonds structurels et d'investissement européen (fonds ESI) soutiendront les efforts mis en œuvre par le Luxembourg pour suivre les recommandations en rapport avec les priorités des fonds ESI.

Exemples de résultats attendus

Les interventions seront alignées sur les objectifs et les priorités d'Europe 2020. Voici quelques exemples de résultats attendus:

- augmentation des dépenses de R&D en % du PIB, qui se situeront entre 2,3 % et 2,6 % (contre 1,46 % en 2012);
- contribution des fonds ESI à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et à l'objectif prévoyant de réduire de 20 % la consommation d'énergie d'ici 2020;
- accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale, qui passera à 11% (contre 2,9 % en 2014);
- contribution des fonds ESI à l'objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005;
- hausse de la proportion de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, qui passera à 66 % (contre 52,5 % en 2013);
- Hausse du taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans, qui passera à 73 % (contre 71,1 % en 2013).

Budget

Pour 2014-2020, le budget total attribué au Luxembourg pour la politique de cohésion (FEDER, FSE) s'élève à 60 millions d'euros (prix actuels), dont un total de 20 millions d'euros pour la coopération territoriale européenne.

La part du budget des fonds structurels et d'investissement allouée au FSE s'élève à 50,7 %. 20 % du budget du FSE iront à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté.

Une somme supplémentaire de 101 millions d'euros sera consacrée au développement du secteur agricole et des zones rurales (FEADER).

Des détails sur la répartition des allocations par objectif thématique sont fournis dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne le FEDER, la concentration thématique sur un nombre limité de priorités visant la recherche et le développement, les TIC, la compétitivité des entreprises et l'innovation ainsi que l'instauration d'une économie sobre en carbone, dépasse le minimum requis de 80 %. L'intégralité (100 %) des ressources du FEDER est allouée à deux objectifs thématiques: d'une part, la recherche, le développement technologique et l'innovation; d'autre part, l'instauration d'une économie sobre en carbone.

De même, l'allocation pour les opérations liées à la prévention et à l'atténuation des changements climatiques, qui s'élève au total à 62 %, dépasse largement l'objectif minimum de 20 %.

Les actions intégrées pour le développement durable en milieu urbain seront menées via des programmes d'investissements territoriaux intégrés et les allocations atteindront le minimum requis de 5 % de la part du FEDER (6 % pour le Luxembourg).

Près de 30 % des interventions du FEADER seront destinées à faciliter le renouvellement générationnel dans le secteur agricole et à renforcer la compétitivité des exploitations et des entreprises agricoles en zone rurale.

63 % de l'allocation financière du FEADER ont trait à l'environnement et au climat et contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à enrayer le déclin de la biodiversité et à améliorer la gestion de l'eau et du sol.

Architecture des programmes

Pour la période de programmation 2014-2020, les fonds de l'UE cofinanceront 3 programmes au total, répartis de la façon suivante:

- 1 programme national pour le développement rural cofinancé par le FEADER,
- 1 programme national pour l'emploi et l'inclusion sociale cofinancé par le FEDER,
- 1 programme national pour l'emploi et l'inclusion sociale cofinancé par le FSE.

Répartition indicative du soutien de l'Union par objectif thématique pour chacun des fonds structurels et d'investissement européens

OBJECTIF THÉMATIQUE	FEDER	FSE	FC	FEADER	FEAMP	TOTAL
01. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	9 166 129,44	0,00	0,00	0,00	0,00	9 166 129,44
02. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03. renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), celle du secteur agricole (pour le FEADER) et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche (pour le FEAMP)	0,00	0,00	0,00	29 889 950,00	0,00	29 889 950,00
04. Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	9 166 129,44	0,00	0,00	29 982 000,00	0,00	39 148 129,44
05. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06. Préserver et protéger l'environnement et encourager l'utilisation rationnelle des ressources	0,00	0,00	0,00	32 960 035,00	0,00	32 960 035,00
07. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08. Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre	0,00	10 830 359,96	0,00	0,00	0,00	10 830 359,96
09. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	0,00	4 011 244,80	0,00	6 684 570,00	0,00	10 695 814,80
10. Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	0,00	4 011 244,80	0,00	0,00	0,00	4 011 244,80
11. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et contribuer à l'efficacité de l'administration publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance technique	1 170 144,12	1 203 373,44	0,00	1 058 045,00	0,00	3 431 562,56
Total	19 502 403,00	20 056 233,00	0,00	100 574 600,00	0,00	140 133 266,00